



**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
DÉCISION n° D-23-03**

**Objet : Contrat d'engagement Orchestre TROPICANA BAND**

Dans sa séance du 18 JANVIER 2018, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a délégué à Monsieur Emmanuel HANON, Président, une partie de ses attributions sur les champs de compétences conformément au décret n°2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux centres communaux d'action sociale – articles 21 et 22.

Le CCAS souhaite organiser un bal musette le mercredi 21 juin 2023, dans le cadre du programme Echanges, les rendez-vous seniors 2023.

Considérant la proposition de l'association TROPICANA BAND, demeurant 3 chemin de Mauvin, 32720 BARCELONNE DU GERS,

Considérant que cette prestation requiert le recourt à l'établissement d'un contrat d'engagement,

**LE PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, EMMANUEL HANON, DÉCIDE**

**ARTICLE PREMIER** : de signer le contrat avec l'association TROPICANA BAND pour l'animation musicale du bal musette qui aura lieu le mercredi 21 juin 2023.

**ARTICLE DEUX** : L'Orchestre TROPICANA BAND s'engage donc à effectuer la prestation demandée dans les conditions énoncées dans le contrat pour un montant de 550 €, toutes charges comprises.

**ARTICLE TROIS** : Cette décision sera appliquée par le Trésorier Municipal. Elle sera affichée dans les locaux du CCAS.

Fait à Orthez, le 18 avril 2023

Affiché au CCAS le :

Le Maire d'Orthez  
Président du CCAS  
**Emmanuel HANON**